



La lettre d'information de la CFR aux ASSOCIATIONS

La CFR a tenu ses Assemblées générales extraordinaire et ordinaire le 1^{er} octobre ; vous trouverez ci-après, l'essentiel des points traités à l'occasion de ces importants travaux propices à évaluer le passé et à préparer l'avenir. Le Conseil d'administration qui a suivi a renouvelé à l'identique son Bureau.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

L'AGE a entériné les deux modifications statutaires proposées par le Conseil d'administration, à savoir : la reconnaissance des mêmes droits et devoirs que les organisations fondatrices à un membre adhérent qui en fait la demande et la possibilité de nommer Président d'honneur un ancien Président de la Confédération. Après la présentation des rapports des Commissions détaillés ci-dessous.

L'AGO a pris connaissance des rapports d'activité et d'orientation du Président Pierre Erbs. Dans son rapport d'activité, le Président a salué le travail des commissions qui constitue un outil d'intervention indispensable auprès des Pouvoirs publics. Les commissions des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat auditionnent régulièrement la CFR et lui réserve toujours un très bon accueil. Nos interventions auprès de l'exécutif - Premier ministre et Présidence de la République - sont toujours dans l'attente d'une réponse de leur part.

Pour le rapport d'orientation, deux grands thèmes ont été retenus : les interventions sur les grands dossiers d'actualité et l'amélioration du fonctionnement de la Confédération, notamment quant à son existence régionale, gage de sa notoriété et donc, de sa reconnaissance légale toujours réclamée avec beaucoup d'insistance.

Enfin, l'assemblée générale a approuvé les comptes de 2014 (bilan et compte de résultats) et pris connaissance du projet de budget 2016. Le montant de la cotisation a été maintenu à son niveau actuel.

COMMISSION « EUROPE »

La « Coopération Age France » qui compte 21 organisations françaises - dont la CFR - a, pour la 3^{ème} fois, contribué à l'élaboration de la réponse française au PNR (Programme National de Réformes) 2015 dans le cadre des recommandations de la Commission Européenne aux États membres. Le résumé de cette contribution a été repris dans le rapport officiel du Gouvernement.

COMMISSION « AUTONOMIE »

La commission a suivi avec la plus grande attention l'évolution du projet de loi « Adaptation de la Société au Vieillessement » (ASV). La CFR auditionnée par le Sénat sur ce projet, a dénoncé : le report de sa mise en œuvre, le maintien de la barrière d'âge, le détournement de la CASA, enfin la représentation très insuffisante des retraités et des personnes âgées, notamment dans la Conférence des financeurs, alors qu'en leur qualité de bénéficiaires et de financeurs (CASA), ils en constituent les acteurs principaux.

DÉLÉGUÉS CFR - OBSERVATOIRE SÉNIORS ET SOCIÉTÉ « O.S.S. »

Le 5 mai a été lancée une opération auprès des Parlementaires sur deux dossiers prioritaires définis par le Bureau de la CFR : le projet de loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement et les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO. Cette opération a été renouvelée jusqu'à fin 2015. Une journée de formation est programmée à Paris le 15 octobre pour les nouveaux Délégués CFR (réseau OSS). Un contact régional manque toujours en Auvergne ; 20 Délégués départementaux sont également recherchés.

COMMISSION « RETRAITE »

Hormis l'échec qu'avait prévu la CFR, et maintenant consommé, de la réforme des retraites de 2013, la commission a confirmé son inflexibilité sur le maintien de la clause plancher interdisant toute baisse des pensions quel que soit le niveau d'inflation ; la CFR a été entendue sur ce point. Pour l'Agirc-Arrco, elle confirme son exigence de voir les Pouvoirs publics appliquer - à tous les français - les règles concernant l'âge de départ en retraite sans discrimination ; elle émet de forts doutes sur la pérennité des décisions qui pourraient être prises le 16 octobre.

COMMISSION « SANTÉ »

La commission a souligné que ses propositions pour un « Accès aux soins pour tous » demeuraient la référence de ses travaux. Elle a proposé qu'une lettre soit adressée à la Ministre des affaires sociales quant à son inquiétude de voir se pérenniser les déficits de l'assurance maladie. Concernant la complémentaire santé, la commission s'est prononcée en faveur d'une généralisation pour tous les retraités dès 2017.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

